

RÈGLEMENT TIRAGE AU SORT NOUVELLE FORD FIESTA

Opération Deezer

1. **Organisateur** : La société FMC Automobiles, 34 Rue de la croix de fer, 78122 Saint Germain en Laye, SAS au capital de 24 394 693 € (SIREN 425 127 362 RCS Versailles – ci-après « Ford France ») organise un jeu sans obligation d'achat, selon les modalités exposées ci-après.
- 2.

Conditions de participation : Ce jeu est valable du 01 au 31 août 2017, ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, titulaire d'un permis de conduire B, à l'exclusion des membres du personnel de Ford France, des membres du personnel des sociétés ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation de l'opération, et des membres de leur famille (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

1 000 participants seront tirés au sort pour gagner les 12 premiers mois d'un abonnement Deezer Premium+, pour une valeur de 119,88 euros TTC. A l'issue des 12 mois, l'abonnement sera facturé au prix public de 9,99€/mois TTC

Pour participer, le participant devra se rendre en concession, réaliser un essai d'une Nouvelle Ford Fiesta et remplir un formulaire de participation électronique avec un personnel de la concession.

La valeur des dotations est fournie à titre indicatif et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents et de nature/caractéristiques proches si les circonstances l'y contraignent.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement.

3. Le gagnant sera informé à partir du 15/09/2017 par e-mail (adresse e-mail renseignée sur le bulletin d'inscription).

Ford France ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où l'adresse mail et/ou le numéro de téléphone indiqués s'avéraient faux ou erronés de sorte que le gagnant ne pourrait pas être contacté par Ford France.

4. **Publicité** : le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire, dans le cadre du Jeu ses nom, prénom, ville de résidence et image, par tous moyens, sur tous supports pour les communications concernant le Jeu sans que cela ne lui confère d'autres droits ou avantages que la dotation gagnée. Cette autorisation est consentie pour une durée 2 ans à compter de la date de fin du jeu. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de Ford France.

5. **Responsabilité** : La responsabilité de La Société Organisatrice ne saurait être engagée en raison :
 - De l'impossibilité d'attribution de la dotation en cas notamment de coordonnées renseignées de manière erronée ou incomplète et plus généralement de l'impossibilité de joindre le gagnant ;
 - Des éventuels incidents et/ou accidents pouvant intervenir pendant l'essai d'une Nouvelle Ford Fiesta par les participants ou dans l'utilisation de la dotation par le gagnant, ainsi qu'en cas de perte ou de vol de la dotation ;
 - De la survenance d'événements présentant les caractères de cas fortuit ou de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain ;
 - De tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement du jeu.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve, à tout moment et de plein droit, sans préavis et sans avoir à en justifier auprès des participants, le droit de modifier, proroger, écourter ou annuler une ou plusieurs Etapes, tirage au sort et plus généralement le Jeu et ce sans que cette décision ne puisse être remise en cause par les participants et sans un quelconque dédommagement d'aucune sorte pour les participants

6. **Règlement** : Le présent règlement est disponible sur le site ford.fr pendant toute la durée du jeu et restera consultable jusqu'au 01/10/2017.
7. **Données personnelles** : Les données collectées sont toutes nécessaires à l'organisation et à la gestion du jeu. Elles feront également l'objet de traitement informatique dans un but de prospection commerciale si vous l'avez accepté. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant dont les sociétés du groupe Ford et ses concessionnaires sont destinataires. Il leur suffit pour l'exercer, d'écrire à l'adresse suivante : M. Data, Ford France, 34, rue de la Croix de Fer, 78122 Saint-Germain-en-Laye. Les données font l'objet d'un hébergement chez Ford Motor Company aux États-Unis, société certifiée Safe Harbor (décision DF-2010-181 du 6 mai 2010 de la CNIL).
8. **Activation de la dotation** : activer le code de l'abonnement qui sera remis avant le 31/10/2017 en renseignant les coordonnées bancaires lors de son activation sur le site Deezer.
Afin d'en bénéficier, il ne faut pas être déjà abonné Deezer Premium + et/ou avoir déjà bénéficié d'une offre d'abonnement à tarif réduit ou d'une période d'essai gratuit. Cet abonnement est sans engagement. Possibilité de résilier l'abonnement à tous moments dans les conditions des CGV du service Deezer Premium +.